

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE FRETERIVE

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CIRCULATION
SUR LES ACCES AU RUISSEAU DE CAYAN**

ARRETE TEMPORAIRE N° 2021-11

Mme le MAIRE DE LA COMMUNE DE FRETERIVE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2-5° et L2212-4

VU la demande de Monsieur BOURDAT Julien du bureau d'études SAGE INGENIERIE,

VU la nécessité de réaliser des travaux de forage rocheux au niveau des sources de CAYAN pour le compte du syndicat des eaux de Chamoux sur Gelon,

CONSIDERANT que ces travaux peuvent présenter des risques pour les promeneurs,

CONSIDERANT, pour ce faire, la nécessité de fermer temporairement à toute circulation motorisée ou piétonne les accès au lieudit « les chataigneraies » afin de prévenir ces risques,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}

Pour permettre le déroulement des travaux en toute sécurité, les accès suivants seront fermés du **20 au 24 septembre 2021** :

- chemin de Montplan
- chemin de Covarel,
- chemin d'exploitation n°76 au niveau du ruisseau de Cayan
- chemin de la Combette au niveau des Moulins
- chemin d'exploitation n°57 au niveau de Plan Cruet

ARTICLE 2

La signalisation, panneaux et piquets mobiles et toutes mesures de sécurité seront mises en place par les services techniques en accord avec Sage ingénierie pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3

La responsabilité de la commune ne pourra être mise en cause en cas d'accident qui pourrait survenir pendant toute la durée des travaux susmentionnés.

ARTICLE 4

L'arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie ainsi que sur les lieux des travaux.

ARTICLE 5

Le maire de la commune de FRETERIVE, la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FRETERIVE, le 17/09/2021

Mme le Maire,

Eve BUEVOZ

